

Mis à jour : Aout 2021

N° de matricule : _____

N° de demande : _____

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE

Coût : 50\$

1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

3) N° de téléphone (1): ()

4) N° de téléphone (2): ()

5) Courriel: _____ 6) Procuration: Oui Non

Coordonnées de l'entrepreneur

1) Nom:

2) Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

3) N° de téléphone : ()

4) N° R.B.Q. :

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir

1) Coût approximatif des travaux: \$ _____

2) Date du début des travaux: _____

3) Date prévue de fin des travaux: _____

Vous devez fournir:

1) Soumission des travaux;

2) Description des travaux:

Hauteur: _____

Matériau utilisé et choix de couleur: _____

3) Copie du certificat de localisation.

Signature : _____

Date : _____

Les articles 328 à 334 du règlement de zonage numéro 501 portent sur les clôtures.
En voici les grandes lignes :

IMPLANTATION

Toute clôture ne peut empiéter sur une emprise, sauf lorsque cette clôture a été installée par la Ville.

Toute clôture doit être érigée à une distance de 1.5 mètre d'une borne fontaine.

Dans la cour avant, une clôture doit être implantée à une distance minimal de 0.6 mètre de la ligne avant.

HAUTEUR

Toute clôture installée dans le but de marquer une limite d'un immeuble doit respecter les hauteurs suivantes:

- 1) 1,0 mètre dans la cour avant. Toutefois, dans un triangle de visibilité:
 - a) Une clôture doit avoir une opacité inférieure à 50% pour l'ensemble de la surface;
 - b) Aucune haie n'est autorisée;
- 2) 2,0 mètre dans la cour privée.

